



PROGRAMME DE FORMATION ¹

FORMATION EN LIGNE

SENSIBILISATION AUX PRECURSEURS D'EXPLOSIFS

Cette formation répond à l'obligation, pour les vendeurs et détenteurs professionnels de produits contenant certaines substances chimiques pouvant servir à fabriquer des explosifs, dit précurseurs d'explosifs, de former son personnel aux obligations légales relatives à ces produits, mais également pour sensibiliser ses équipes à détecter une transaction suspecte.

Elle s'adresse à tous les personnels des coopératives agricoles et de leurs filiales, qui interviennent dans la chaîne de gestion de ces produits.

OBJECTIFS

- > Savoir identifier les produits contenant des précurseurs d'explosifs
- > Connaître les instructions au sujet des contrôles à effectuer pour la vente des précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions
- > Être capable de signaler toute transaction suspecte, disparition ou vol important relatif à ces produits
- > Répondre à l'obligation de formation du personnel intervenant dans la gestion des précurseurs d'explosifs

PUBLIC

- > Agents de dépôt des coopératives agricoles et leurs filiales
- > Tout intervenant dans la chaîne de gestion des précurseurs d'explosifs

PRÉREQUIS

- > Pas de prérequis

CONTENU

MODULE 1 / DEFINITION ET REGLEMENTATION

Ce premier module présente le règlement n°2019/1148, notamment les 2 types de précurseurs d'explosifs et les produits associés. Il présente également les différents acteurs : les opérateurs économiques (fabricant, central d'achat, vendeur, distributeur...), les utilisateurs professionnels (agriculteurs notamment) et le grand public, pour lesquels le règlement définit des prescriptions différentes.

MODULE 2 / LES PRESCRIPTIONS LIEES AU REGLEMENT n°2019/1148

Ce deuxième module introduit les prescriptions définies par le règlement. Il présente les prescriptions générales, telles que les obligations en termes d'information, de formation, et de déclaration, liées à la gestion de précurseurs d'explosifs. Il présente également les prescriptions spécifiques liées à la vente de précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restriction (Annexe 1) en matière de vérification et d'enregistrement (interdiction de vente au grand public, déclaration client, conservation des données...).

MODULE 3 / LE SIGNALEMENT D'UNE TRANSACTION SUSPECTE, D'UN VOL OU D'UNE PERTE

Ce troisième et dernier module du parcours propose un focus sur l'obligation de signaler toute transaction suspecte, disparition ou vol important de produit. Il donne des indications sur l'identification des transactions suspectes, et la conduite à tenir.

MODULE 4 / ÉVALUATION

L'évaluation porte sur l'ensemble des modules de formation. Elle permet de s'assurer que les stagiaires ont bien assimilé tous les concepts et connaissances abordés pendant la globalité du parcours.

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L6353-1 et L. 6353-3 du code du travail



LA COOPÉRATION AGRICOLE
@CADEMY



FORMATION EN LIGNE LES PRECURSEURS D'EXPLOSIFS

DURÉE

1 heure

repartie selon les souhaits de l'apprenant sur la durée de la session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de vidéos de cours, d'activités pédagogiques (Quiz, QCM, Association, Drag and Drop, Vrai/Faux, ...) et de ressources complémentaires.

LES EXPERTS

Nos consultants en risques interviennent dans les domaines des risques professionnels, des risques industriels majeurs et du transport de marchandises dangereuses. Fort de leurs expertises, ils accompagnent les coopératives agricoles et leurs filiales pour améliorer leur capacité à analyser les accidents et à mieux prévenir les risques d'accidents.

MOYENS TECHNIQUES

Une licence sur la plateforme www.coopacademy.coop sera octroyée à chaque participant. L'unique condition pour suivre ce parcours de formation est de bénéficier d'une connexion internet.

ENCADREMENT

Mylène CHAMPAIN

mchampain@solutionsplus.coop

01 44 17 58 56

PRIX²

29 euros HT / par session / apprenant

NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Exercices en ligne (Quiz, QCM, Vrai/Faux...)

MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCESSIBILITE OU D'ASSISTANCE

> **Organisation** : 100% du parcours en temps de formation asynchrone

> **Accessibilité** : Nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté pour les personnes en situation de handicap

> **Assistance** : Hotline technique via la page « Assistance » de la plateforme

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX SÉQUENCES FOAD*

- > Taux de complétion du parcours
- > Taux de complétion par module
- > Taux de réussite à l'évaluation finale (taux de réussite de 50% à minima)

*FOAD : Formation à distance

² Inscription individuelle et financement à titre personnel : nous contacter pour connaître les tarifs, modalités de règlement et conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.